

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Election complémentaire de 5 assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil (GC). La Commission de présentation (CPPRT), instituée par la Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce présent rapport est le préavis de la CPPRT à l'élection complémentaire de 5 assesseurs de la CASSO pour la législature 2013-2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La CPPRT s'est réunie le mercredi après-midi 22 janvier 2014 à la Salle du Bicentenaire pour traiter de son préavis à l'élection de 5 assesseurs à la CASSO au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville et Jacques Perrin. Mme Gloria Capt et M. Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président, étaient excusés pour cette séance. Aucun expert de la commission n'a assisté à cette séance, car comme le prévoit l'article 159a de la LGC : « *le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ». M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs intervenues depuis le début de la législature en juillet 2012. Elle a pris renseignements auprès du Tribunal cantonal (TC), afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la CASSO. Puis, les postes ont été mis au concours non seulement dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 19 novembre 2013, mais également dans la rubrique « Emploi » du quotidien 24 Heures du jeudi 21 novembre 2013 précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 1 psychiatre
- 1 chirurgien-orthopédiste ou 1 orthopédiste
- 2 rhumatologues
- 1 neurologue

Préavis de la Commission de présentation

La CPPRT a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également

en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge de la candidate (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature (art. 48 LOJV)).

A la suite des annonces parues dans la presse, la Commission de présentation a seulement reçu la candidature d'une personne. Après un examen attentif du dossier reçu, les membres de la CPPRT ont préavisé en faveur de l'élection de :

- Mme Marija SILVA (1967), psychiatre

Conclusion

La Commission de présentation préavisé en faveur de l'élection de Mme Marija SILVA dont le profil professionnel correspond aux besoins actuels de la Cour des assurances sociales.

Chésereux, le 3 février 2014

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.